

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
de HAUTE-SAVOIE

COMMUNE  
de St Jeoire

**RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES**  
**Année 2018**  
(Circulaire ministérielle NOR INTA 1317573C du 25 juillet 2013)

**PROCES VERBAL**  
DE DÉPÔT ET DE PUBLICATION DU TABLEAU RECTIFICATIF  
DRESSÉ PAR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

**LISTE PRINCIPALE**

Le 10 janvier 2018

Nous, Maire de la commune de SAINTE-JEOIRE

En exécution de l'article R. 10 du Code électoral et de l'instruction ministérielle du 25 juillet 2013

AVONS :

1° Déposé à la mairie les tableaux rectificatifs contenant les additions et retranchements opérés du 1er septembre au dernier jour ouvrable de décembre inclus par les commissions administratives des bureaux de vote de la commune tels qu'ils ont été fixés par arrêté du Préfet de Haute-Savoie

2° Affiché aux lieux accoutumés copie desdits tableaux ;

3° Donné avis aux électeurs, par affiches apposées aux lieux habituels, qu'ils pourront se présenter à la mairie pour prendre connaissance de ces pièces et faire valoir leurs réclamations du 10 au 20 janvier 2018 devant le juge du tribunal d'instance.

De ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal, les jours, mois et an sis dits.

*Le Maire,*  
Nelly NOEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
de HAUTE-SAVOIE

COMMUNE  
de St. Jeoire

**RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES**

**Année 2018**

(Circulaire ministérielle NOR INTA 1317573C du 25 juillet 2013)

**PROCES VERBAL**

DE DÉPÔT ET DE PUBLICATION DU TABLEAU RECTIFICATIF  
DRESSÉ PAR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

**LISTE COMPLEMENTAIRE MUNICIPALE**

Le 10 janvier 2018

Nous, Maire de la commune de SAINTE JEORE

En exécution de l'article R. 10 du Code électoral et de l'instruction ministérielle du 25 juillet 2013

AVONS :

1° Déposé à la mairie les tableaux rectificatifs contenant les additions et retranchements opérés du 1er septembre au dernier jour ouvrable de décembre inclus par les commissions administratives des bureaux de vote de la commune tels qu'ils ont été fixés par arrêté du Préfet de Haute-Savoie

2° Affiché aux lieux accoutumés copie desdits tableaux ;

3° Donné avis aux électeurs, par affiches apposées aux lieux habituels, qu'ils pourront se présenter à la mairie pour prendre connaissance de ces pièces et faire valoir leurs réclamations du 10 au 20 janvier 2018 devant le juge du tribunal d'instance.

De ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal, les jours, mois et an sis dits.

*Le Maire,*  
Nelly NOEL,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
de HAUTE-SAVOIE

COMMUNE  
de St. Jeoire

**RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES**

**Année 2018**

(Circulaire ministérielle NOR INTA 1317573C du 25 juillet 2013)

**PROCES VERBAL**

DE DÉPÔT ET DE PUBLICATION DU TABLEAU RECTIFICATIF  
DRESSÉ PAR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

**LISTE COMPLEMENTAIRE EUROPEENNE**

Le 10 janvier 2018

Nous, Maire de la commune de SAINTE JEORE

En exécution de l'article R. 10 du Code électoral et de l'instruction ministérielle du 25 juillet 2013

AVONS :

1° Déposé à la mairie les tableaux rectificatifs contenant les additions et retranchements opérés du 1er septembre au dernier jour ouvrable de décembre inclus par les commissions administratives des bureaux de vote de la commune tels qu'ils ont été fixés par arrêté du Préfet de Haute-Savoie

2° Affiché aux lieux accoutumés copie desdits tableaux ;

3° Donné avis aux électeurs, par affiches apposées aux lieux habituels, qu'ils pourront se présenter à la mairie pour prendre connaissance de ces pièces et faire valoir leurs réclamations du 10 au 20 janvier 2018 devant le juge du tribunal d'instance.

De ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal, les jours, mois et an sis dits.

*Le Maire,*  
Nelly NOEL,

*Nelly*

